

3

Sport & culture

Le sport et la culture en politique de la ville

En 1990, la France ratifie la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), qui statue ainsi sur l'accès aux loisirs, aux activités sportives, culturelles et artistiques pour les enfants en tant que droit. Cependant, un rapport de la Défenseure des droits, Claire HEDON, et du Défenseur des enfants, Eric DELEMAR, publié le 15 novembre 2023 constate que ce droit est loin d'être effectif pour de nombreux jeunes, notamment ceux vivant dans les QPV. Une multitude d'obstacles socioéconomiques sont révélés : le niveau de vie des familles, les difficultés administratives, le sentiment de ne pas disposer des codes culturels attendus qui peut amener à des questionnements quant à la légitimité à prendre part à certaines activités, etc.

Depuis sa création à la fin des années 1970, la politique de la ville s'est saisie de ces enjeux aux travers de multiples conventions et contrats de territoires. Le sujet de l'accès aux offres sportives et culturelles et plus généralement de la reconnaissance des droits culturels de tous les habitants (de la petite enfance jusqu'aux séniors) est une préoccupation historiquement partagée par les institutions et les habitants qui s'est traduite par des projets et expérimentations pertinents.

En Bourgogne-Franche-Comté, 18 territoires traitent du sport et de la culture au sein de leur contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » : d'une part, 12 d'entre eux mentionnent ces deux familles d'activités comme un enjeu transversal, les faisant souvent figurer comme étant au service de l'éducation, de la santé, de l'insertion sociale, etc. D'autre part, six font le choix de l'inscrire comme un axe à part entière, initiant ainsi un plan d'action dédié pouvant se décliner au sein de l'appel à projets. Pour ces territoires, le sport et la culture apparaissent dans une seule et même partie du document.

Le sport et la culture : entre finalités propres et outils

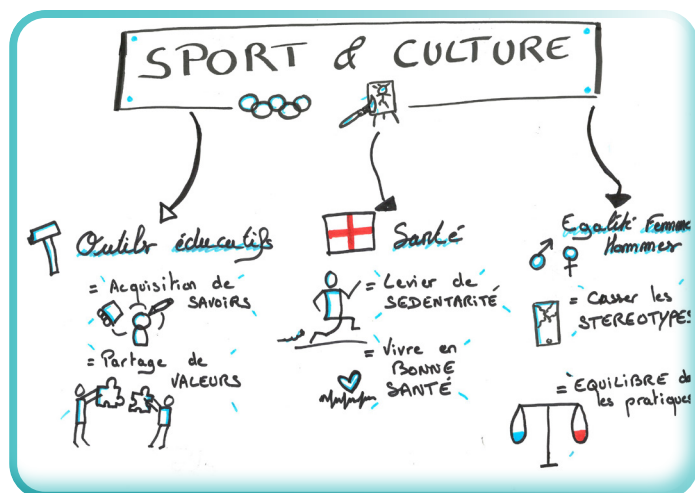
Les 18 contrats de ville (sur 23) signés au cours de l'année 2024 qui mentionnent le sport et la culture le font sous l'angle du développement des pratiques, en intervenant sur l'appropriation de l'espace public pour déployer des actions mais également en rendant disponibles les

activités et les équipements, en agissant sur les tarifs ou en communiquant autrement. Tous envisagent à la fois ces deux familles d'activité comme pouvant avoir leurs propres finalités (faire plus de sport et accéder plus à la culture) mais également comme étant un levier potentiel pour d'autres enjeux comme la santé, l'éducation, la prévention de la délinquance, etc.

Les axes thématiques dans lesquels le sport et la culture sont cités sont :

- L'éducation : ils apparaissent comme des outils éducatifs, diffusant des valeurs de la République, favorisant l'acquisition de savoirs-faires et des savoirs-être, etc. Ils sont également pensés comme support des politiques de parentalité.
- La santé : le sport est plébiscité comme levier d'une vie en bonne santé, luttant contre des nouvelles problématiques d'obésité ou de sédentarité au sein des quartiers notamment chez les plus jeunes.
- L'égalité femmes-hommes : d'une part l'imaginaire genré des pratiques sportives ou culturelles

(stéréotypes liés aux pratiques) doit être déconstruit, et d'autre part, une veille autour de la sur-représentation des licenciés masculins doit avoir lieu, pour permettre une adhésion égale de chacun.



Ensuite, pour rendre davantage accessible le sport et la culture pour les habitants des QPV, il est d'abord envisagé de poursuivre et d'augmenter les interventions des clubs et des structures dans et en dehors des quartiers. Si le sport est plutôt perçu comme étant bien ancré et repéré dans les QPV, l'offre culturelle serait à consolider surtout à destination des jeunes : il est fait référence ici à l'installation d'un multiplexe cinéma, de sorties aux concerts, de création d'une action « orchestre à l'école », d'implanter ou de favoriser l'usage des médiathèques, d'accompagner les jeunes vers les écoles de musique, etc.

Pour cela, pour environ un tiers des contrats de ville, les espaces sportifs et culturels sont un sujet à traiter sur la période 2024-2030 : ils doivent être mieux connus, accessibles (par les horaires ou en développant la mobilité par exemple), rénovés voire créés. Mais, l'accès aux offres sportives et culturelles ne se limite pas qu'aux lieux dédiés au « sport » (city stade, gymnase, etc.) ou à la « culture » (MJC, bibliothèques, etc.) car les quartiers disposent d'espaces publics pertinents : les parcs, les espaces extérieurs, les places sont autant de lieux qui permettent le déploiement d'actions. De plus, le sport et la culture se prêtent particulièrement bien au plein air pour des rencontres sportives, des expositions, des concerts, ou des festivals. Ainsi, l'espace public en général est fortement identifié dans les contrats comme étant un levier incontournable et une ressource pour les projets à la fois pour les acteurs implantés et reconnus mais aussi pour des acteurs nouveaux qui souhaiteraient intervenir dans les QPV.

D'autre part, certains contrats de ville font référence aux questions d'occupation de ces différents espaces par les

porteurs de projets et les structures en incitant les acteurs à occuper le bâti déjà existant et les espaces verts : ces espaces sont un levier de découverte et d'adhésion des publics des QPV, en montrant que les offres viennent dans les quartiers (aller vers) et limitant les déplacements des habitants. Il s'agit d'encourager donc des événements sportifs, culturels, artistiques qui permettent le lien entre les habitants et les structures partout dans les quartiers. Pour autant, cette appropriation de l'espace public ne doit pas se limiter aux seuls quartiers prioritaires, les actions de sensibilisation hors les murs ont elles aussi toute leur place dans ces dynamiques.

Les signataires souhaitent enfin repenser la communication envers les habitants et revoir la mobilisation individuelle ou familiale en direction des offres sportives et culturelles mais aussi en développant des projets collectifs de plus grande ampleur (fête du sport et de la musique, tournoi inter-quartiers, animation en pieds d'immeubles, etc.). Ils chercheront sur la période 2024-2030 à lever les freins à la mobilité en favorisant la circulation des publics entre les QPV et les équipements sportifs et culturels de l'agglomération. Les freins liés aux financements sont également identifiés, par exemple avec la création de tarifs spécifiques sur les dates de la saison culturelle ou sur des actions destinées à favoriser la pratique artistique. Certains territoires veilleront aux effets de la fracture numérique sur les plus fragiles et à la barrière de la langue dans leurs outils de communication.

Pour cela, il est attendu une plus forte coordination pour ces dynamiques, pour qu'une réduction du cloisonnement entre les acteurs et les services s'opère notamment en nouant des partenariats forts. C'est aussi le moyen pour diversifier les offres et proposer aux habitants des expériences inhabituelles. La mobilisation du droit commun est alors évoquée comme étant un levier décisif pour faciliter l'accès au sport et à la culture, notamment par la promotion du Pass'culture, du Pass'sport et d'autres dispositifs d'aide à la pratique sportive et culturelle proposés par les signataires (CAF, ANCV, conseil régional, etc.). Plus spécifiquement, le droit commun culturel est attendu via la poursuite dans la durée du dispositif « c'est mon patrimoine¹ » et des crédits pour la mise en œuvre de projets culturels structurants pour les jeunes du quartier adossés à la prestation de services jeunes.

1 - Voir notre article sur ce dispositif dans le JAV n°31/octobre 2023 - p.5
https://ressources-ville.org/wp-content/uploads/2023/10/Maquette-JAV-n31_VF.pdf



Quelques inspirations territoriales

Pour valoriser des initiatives locales ou des spécificités territoriales, quatre actions inspirantes peuvent être citées, deux au sujet du sport et deux pour la culture.

Autour du sport d'abord, un territoire s'appuiera pendant trois ans sur le label Ville Active et Sportive, qui vient récompenser et valoriser les communes qui portent des initiatives, des projets et des politiques sportives innovantes visant à encourager la pratique d'activités physiques et sportives par le plus grand nombre. Le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS) a pour objectif de faire interagir les entreprises, les acteurs du sport et les communes afin de développer la pratique sportive sur le territoire. Il fédère les acteurs du monde sportif et les villes autour d'une ambition commune, contribuant au développement d'un maillage territorial de plus en plus dense.

En second exemple, deux communes souhaitent mettre l'accent sur la valorisation de pratiques plus spécifiques comme le déploiement du sport santé pour lutter contre les problématiques d'obésité ou de sédentarité, mais également l'augmentation de l'offre d'activités physiques adaptées qui devra permettre un accès plus large à la pratique sportive.

Autour de la culture ensuite, nous mettrons d'abord en avant un projet de valorisation des cultures urbaines par le biais d'un événement (annuel ou bi-annuel). Il se traduirait par un festival avec des expositions et des initiations aux pratiques, et ne se limiterait pas aux limites administratives d'un ou de plusieurs quartiers, mais rayonnerait sur l'ensemble de la ville.

Enfin, notons l'initiative innovante d'une collectivité avec plusieurs QPV qui souhaite initier une « cité de la culture » à destination de ses quartiers. A l'image des Cités éducatives, l'objectif est de fédérer tous les acteurs de la culture et socio-culturels dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics. L'ambition n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. Cette démarche est encore en cours de construction mais il sera intéressant de la suivre afin de s'en inspirer.



Le regard de Trajectoire Ressources

La culture et le sport occupent une place fondamentale dans les quartiers populaires, que ce soit dans le cadre des politiques publiques culturelles et sportives ou dans le rôle social qu'ils jouent au quotidien pour les habitants. On peut se réjouir de voir que la quasi-totalité des contrats de ville inscrivent ces deux familles d'activités soit comme un enjeu transversal au service de l'éducation, de la santé, de l'insertion sociale, etc. soit dans une recherche d'accès facilités aux offres et services proposés sur les aires urbaines.

Pour atteindre ces objectifs parfois très ambitieux, évidemment les seuls moyens de la politique de la ville ne peuvent suffire. L'effet levier viendra de la mobilisation

du droit commun culturel et sportif aux côtés des crédits spécifiques pour permettre aux nombreux porteurs de projet professionnels et bénévoles d'agir le plus efficacement possible. Il est attendu dans les territoires de la lisibilité sur les finalités (certains territoires ont monté des groupes de travail pour préciser ce qui est écrit dans les documents cadre) mais aussi de la visibilité sur les moyens et les soutiens possibles.

Si vous souhaitez des informations plus précises ou supplémentaires, vous pouvez contacter Trajectoire Ressources à :

contact@ressources-ville.org

Retrouvez nos ressources sur nos différents supports de communication :

www.ressources-ville.org

